

ESPÈCES	Par les piégeurs agréés	Par les chasseurs
Ragondin Rat musqué Raton laveur Vison d'Amérique (Espèces classées invasives dans l'Aveyron)	Toute l'année	Peut être détruit à tir toute l'année  : vous devez avoir l'accord du propriétaire et/ou du détenteur du droit de chasse et de destruction Pour le raton laveur et le Vison d'Amérique : autorisation individuelle du Préfet et accord du propriétaire et/ou du détenteur du droit de chasse et de destruction
Fouine	Toute l'année <ul style="list-style-type: none"> Uniquement à moins de 250m d'un bâtiment d'élevage Sur les territoires désignés dans le schéma départemental de Gestion Cynégétique où des actions visant à la conservation et à la restauration des populations de faune sauvage et nécessitant la régulation des prédateurs 	De l'ouverture générale jusqu'à fin février, dans les conditions de la chasse au petit gibier (après le 1 ^{er} mars : sur autorisation individuelle préfectorale)
Renard	Toute l'année et en tout lieu  Attention ! Consultez la liste des communes où le piégeage est interdit dans l'arrêté ministériel du 10 août 2026	<ul style="list-style-type: none"> Tir individuel dès le 1er juin jusqu'à fin février: <ul style="list-style-type: none"> Possible avec le bracelet chevreuil à l'approche ou à l'affût. <i>Si le chevreuil est prélevé, il est possible de tirer des renards à l'approche ou à l'affût munis de la fiche de délégation signée par le détenteur du droit de chasse.</i> Tir individuel de l'ouverture générale à fin février à l'occasion de la chasse du petit gibier En battue : dans les mêmes conditions que le grand gibier carnet de battue obligatoire Exemple : - battue au chevreuil => min. 6 chasseurs ; - battue au sanglier => min. 10 chasseurs le week-end - battue spécifique Renard possible de l'ouverture jusqu'à fin février avec 6 chasseurs min. les lundis, les mercredis, les samedis, et les dimanches Après le 1^{er} mars : battue administrative possible organisée par le lieutenant de louveterie
Corneille noire	Toute l'année et en tout lieu cage à corvidés = pas d'appât carné sauf pour la nourriture des appelants	<ul style="list-style-type: none"> De l'ouverture jusqu'au 31 mars : Possible tous les jours (Mardi jeudi et vendredi : à poste fixe ou sous affût matérialisé de main d'homme) Après le 1^{er} avril : Sur autorisation individuelle préfectorale
Pie bavarde	Toute l'année,  Consultez la liste des communes définies dans l'arrêté ministériel du 10 août 2026 où la capture de la pie est autorisée.	<ul style="list-style-type: none"> De l'ouverture jusqu'à fin février : possible tous les jours (mardi jeudi et vendredi : à poste fixe ou sous affût matérialisé de main d'homme) Après le 1^{er} mars : Sur autorisation individuelle préfectorale